

ourdon de
agement,
duisit à la
le mariée
enfant, elle
té d'aller
évenant à
bon ma-
n embar-
e diables.
Si je lui
auroient
aux; au
évant sa
de quel
pourront
ni & de
e. Pour
me ro-
& plan-
tit bon-
nt où il
& n'a-
bli. Il
ds.
it infi-
aussi,
ec hor-
re que
ec une
Le
ous af-
t une
me le
petir
er.

DE BLAUCHENE. *Liv. IV. II*

petit Tailleur. J'empêcherai facilement que vous n'en soyez réduit là. Votre air, vos manieres vous distinguent fort des garnemens parmi lesquels vous avez le malheur de vous trouver confondu; & qui presque tous portent gravez sur leur front les crimes qu'ils viennent expier en Canada. Vous devez être assuré que vous serez reçu dans notre Ordre à bras ouverts. Si vous preniez ce parti, vous verriez que nous sommes là plus considerez qu'en Europe. Si l'état Monastique ne vous convenoit pas absolument, vous avez de l'éducation, vous écrivez bien, vous ne quitterez point la Ville de Quebec, si vous voulez y demeurer. Je me fais fort de vous y procurer un Emploi.

Je remerciai ce charitable Pere de sa bonne volonté; & faisant fond sur l'amitié qu'il me témoignoit! je me sentis tout consolé de me voir dans l'état où j'étois. Les trois Recolets avoient soin de dire la Messe très-souvent; & comme l'Aumônier ne scavoit tout au plus que lire, le Reverend Pere Gardien prêchoit tout l'équipage les Fêtes & les Dimanches. Cependant, quoique ses Sermons fussent tous fort pathétiques, ils ne faisoient guere d'impression sur les Auditeurs. Il y avoit du désordre dans le Vaisseau; & ce désordre augmentoit de jour en jour par l'indiscrétion des Officiers qui se familiarisoient un peu trop avec nos belles Parisiennes. Les Matelots suivoient leur exemple. Il n'y avoit pas jusqu'aux Mousses qui ne voulussent jouir du droit de passage. Néanmoins le Capitaine craignant les reproches de la Cour plus que ceux de sa conscience, entreprit de resserrer ses Nymphes, mais il étoit bien difficile d'empêcher tant d'Âlcions de fai-